L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE
- TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
MONTPELLIER
206, Rue DU COMTE DE MELGUEIL
34056 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

Madame P.

Références à rappeler : RO
Référence :

Madame,

En réponse à votre courrier

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **032050** CONDUITE D'UN VEHICULE NE RESPECTANT PAS LES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES DE TRANSPARENCE DES VITRES ART.R.316-3 AL.2, AL.3, ART.R.316-3-1 AL.1 C.ROUTE. ART.1, ART.2 ARR.MINIST DU 10/2016. ART.R.316-3-1 C.ROUTE.
  Infraction(s) relevée(s) à l[illegible] **5/05/2022 à 16h40,**
  par procès verbal n° [illegible] ., avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

dont vous avez fait l'objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder au classement du procès-verbal référencé ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, *le* *11/2022*

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC